

Viandes et abats comestibles

Note.

1.- Le présent Chapitre ne comprend pas :

- a) en ce qui concerne les n°s 02.01 à 02.08 et 02.10, les produits impropres à l'alimentation humaine;
- b) les boyaux, vessies et estomacs d'animaux (n° 05.04), ni le sang d'animal (n°s 05.11 ou 30.02);
- c) les graisses animales autres que les produits du n° 02.09 (Chapitre 15).

N° de position	Code du S.H.	
02.01		Viandes des animaux de l'espèce bovine, fraîches ou réfrigérées.
	0201.10	- En carcasses ou demi-carcasses
	0201.20	- Autres morceaux non désossés
	0201.30	- Désossées
02.02		Viandes des animaux de l'espèce bovine, congelées.
	0202.10	- En carcasses ou demi-carcasses
	0202.20	- Autres morceaux non désossés
	0202.30	- Désossées
02.03		Viandes des animaux de l'espèce porcine, fraîches, réfrigérées ou congelées.
		- Fraîches ou réfrigérées :
	0203.11	-- En carcasses ou demi-carcasses
	0203.12	-- Jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés
	0203.19	-- Autres
		- Congelées :
	0203.21	-- En carcasses ou demi-carcasses
	0203.22	-- Jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés
	0203.29	-- Autres
02.04		Viandes des animaux des espèces ovine ou caprine, fraîches, réfrigérées ou congelées.
	0204.10	- Carcasses et demi-carcasses d'agneau, fraîches ou réfrigérées
		- Autres viandes des animaux de l'espèce ovine, fraîches ou réfrigérées :
	0204.21	-- En carcasses ou demi-carcasses
	0204.22	-- En autres morceaux non désossés
	0204.23	-- Désossées
	0204.30	- Carcasses et demi-carcasses d'agneau, congelées

N° de position	Code du S.H.	
		- Autres viandes des animaux de l'espèce ovine, congelées :
	0204.41	-- En carcasses ou demi-carcasses
	0204.42	-- En autres morceaux non désossés
	0204.43	-- Désossées
	0204.50	- Viandes des animaux de l'espèce caprine
02.05	0205.00	Viandes des animaux des espèces chevaline, asine ou mulassière, fraîches, réfrigérées ou congelées.
02.06		Abats comestibles des animaux des espèces bovine, porcine, ovine, caprine, chevaline, asine ou mulassière, frais, réfrigérés ou congelés.
	0206.10	- De l'espèce bovine, frais ou réfrigérés - De l'espèce bovine, congelés :
	0206.21	-- Langues
	0206.22	-- Foies
	0206.29	-- Autres
	0206.30	- De l'espèce porcine, frais ou réfrigérés - De l'espèce porcine, congelés :
	0206.41	-- Foies
	0206.49	-- Autres
	0206.80	- Autres, frais ou réfrigérés
	0206.90	- Autres, congelés
02.07		Viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés, des volailles du n° 01.05.
		- De coqs et de poules :
	0207.11	-- Non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés
	0207.12	-- Non découpés en morceaux, congelés
	0207.13	-- Morceaux et abats, frais ou réfrigérés
	0207.14	-- Morceaux et abats, congelés
		- De dindes et dindons :
	0207.24	-- Non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés
	0207.25	-- Non découpés en morceaux, congelés
	0207.26	-- Morceaux et abats, frais ou réfrigérés
	0207.27	-- Morceaux et abats, congelés
		- De canards :
	0207.41	-- Non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés
	0207.42	-- Non découpés en morceaux, congelés
	0207.43	-- Foies gras, frais ou réfrigérés
	0207.44	-- Autres, frais ou réfrigérés
	0207.45	-- Autres, congelés

N° de position	Code du S.H.	
		- D'oies :
	0207.51	-- Non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés
	0207.52	-- Non découpés en morceaux, congelés
	0207.53	-- Foies gras, frais ou réfrigérés
	0207.54	-- Autres, frais ou réfrigérés
	0207.55	-- Autres, congelés
	0207.60	- De pintades
02.08		Autres viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés.
	0208.10	- De lapins ou de lièvres
	0208.30	- De primates
	0208.40	- De baleines, dauphins et marsouins (mammifères de l'ordre des cétacés); de lamantins et dugongs (mammifères de l'ordre des siréniens); d'otaries et phoques, lions de mer et morses (mammifères du sous-ordre des pinnipèdes)
	0208.50	- De reptiles (y compris les serpents et les tortues de mer)
	0208.60	- De chameaux et d'autres camélidés (<i>Camelidés</i>)
	0208.90	- Autres
02.09		Lard sans parties maigres, graisse de porc et graisse de volailles non fondues ni autrement extraites, frais, réfrigérés, congelés, salés ou en saumure, séchés ou fumés.
	0209.10	- De porc
	0209.90	- Autres
02.10		Viandes et abats comestibles, salés ou en saumure, séchés ou fumés; farines et poudres, comestibles, de viandes ou d'abats.
		- Viandes de l'espèce porcine :
	0210.11	-- Jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés
	0210.12	-- Poitrines (entrelardées) et leurs morceaux
	0210.19	-- Autres
	0210.20	- Viandes de l'espèce bovine
		- Autres, y compris les farines et poudres, comestibles, de viandes ou d'abats :
	0210.91	-- De primates
	0210.92	-- De baleines, dauphins et marsouins (mammifères de l'ordre des cétacés); de lamantins et dugongs (mammifères de l'ordre des siréniens); d'otaries et phoques, lions de mer et morses (mammifères du sous-ordre des pinnipèdes)
	0210.93	-- De reptiles (y compris les serpents et les tortues de mer)
	0210.99	-- Autres